CAHIER GÉNÉRAL

Assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec

Le 24 janvier 2022

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

Les Producteurs de pommes du Québec
555, boul. Roland-Therrien, Bureau 365
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0540
Télécopieur: 450 641-1094
Site Internet industrie : producteursdepommesduquebec.ca
Site Internet consommateur : lapommeduquebec.ca

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint	**1**
Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint	**3**
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 21 janvier 2021	**4**
Présences lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 21 janvier 2021	**16**
Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des PPQ	**18**
Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des PPQ	**19**
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des PPQ tenue le 21 janvier 2021	**20**
Rapport des activités des PPQ pour 2020-2021	**23**
Résolution sur l'augmentation des contributions	**24**
Règlement modifiant le règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec	**26**
Résolutions des syndicats régionaux	**28**
États financiers du Plan conjoint	**35**
États financiers des PPQ	**54**

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

Le 22 décembre 2021,

À tous les producteurs inscrits au fichier des producteurs et visés par le
Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec

Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint

Assister à l'AGA, c'est :
•adopter le rapport des activités des PPQ, approuver les états financiers et nommer un auditeur indépendant
•voter les résolutions provenant des syndicats régionaux
•connaître les derniers développements concernant le Programme de modernisation des vergers de pommiers du Québec
•être au fait de notre campagne de promotion 2021-2022 et de notre partenariat avec Aliments du Québec
•assister à la présentation des résultats d'une étude réalisée auprès de consommateurs sur la perception de la pomme par l'agence Papilles, notre agent de développement pour la Table filière pomicole
•partager l'honneur du Méritas Révérend-Père-Léopold décerné à un intervenant en partenariat avec A. Lassonde

Nous avons le privilège de compter sur la présence d'invités d'honneur, soit M. Martin Caron, président général de l'UPA, ainsi que celle du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne. Les deux prendront la parole à tour de rôle.

De plus, vous aurez à vous prononcer sur une modification au Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec afin d'augmenter la contribution pour l'application du Plan conjoint et des Règlements par une augmentation de la contribution de 0,04 $/minot pour le fonds de l'administration et une augmentation de 0,01 $/minot pour le fonds Promotion, Recherche et Développement pour tout type de pomme fraîche, transformée et en vente directe aux consommateurs.

Nous vous rappelons que votre INSCRIPTION AU FICHIER des Producteurs de pommes du Québec ainsi que la CATÉGORIE dans laquelle vous êtes inscrit déterminent votre droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle. Pour connaître la catégorie dans laquelle vous êtes inscrit, veuillez vous référer à la lettre envoyée à cet effet en novembre dernier.

Nous comptons sur votre présence à cet événement annuel important.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes.

Date : Le lundi 24 janvier 2022
Heure : 13 heures
(connexion dès 12 h 00)
Plateforme : ZOOM
Le lien de la rencontre vous sera transmis par courriel suite à la réception du formulaire d'inscription dûment complété.

Étant donné les nombreux dossiers qui seront soumis aux fins de discussion, cette assemblée constitue une étape des plus importantes dans l'évolution du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec M^{me} Catherine Dufour.
Téléphone : 450 679-0540, poste 8254
Courriel : cdufour@upa.qc.ca

DANIEL RUEL, agr.
Directeur général

Assemblée générale annuelle
du Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec
Le lundi 24 janvier 2022
Vidéoconférence ZOOM

Ordre du jour

12 h 00		Inscriptions
13 h 00	1.	Ouverture de l'assemblée générale annuelle
	2.	Lecture et adoption de l'avis de convocation
	3.	Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
	4.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
	5.	Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 janvier 2021
13 h 20	6.	Présentation du rapport des activités
13 h 35	7.	Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne
13 h 55	8.	Allocution du président général de l'UPA, M. Martin Caron
14 h 15	9.	Message du président, M. Éric Rochon, et présentation des invités à l'assemblée générale annuelle
14 h 25	10.	Remise du Méritas Révérend-Père-Léopold (intervenant) en partenariat avec A. Lassonde Inc.
14 h 35	11.	Rapports financiers
		11.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2021
		11.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022
14 h 55	12.	**Pause**
15 h 05	13.	Présentation des études consommateurs sur la perception et la consommation de la pomme par Mme Audrey Simard, agence Papilles
15 h 30	14.	Modification du Règlement des contributions des producteurs de pommes du Québec
15 h 50	15.	Analyse des résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ
16 h 10	16.	Divers
16 h 15	17.	Levée de la réunion

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
TENUE LE JEUDI 21 JANVIER 2021
PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

INSCRIPTION

L'inscription débute vers 12 h. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M^me^ Stéphanie Levasseur, présidente des Producteurs de pommes du Québec (PPQ), procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec vers 13 h. Elle souhaite la bienvenue aux productrices, producteurs et invités présents en vidéoconférence.

M^me^ Stéphanie Levasseur, sous la recommandation du conseil d'administration, propose à l'Assemblée de nommer M^me^ Sylviane Gagnon comme présidente d'assemblée.

SUR MOTION dûment proposée par M. Mario Bourdeau, appuyée par M^me^ Chantal Girard, il est unanimement résolu que M^me^ Sylviane Gagnon agisse à titre de présidente de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

SUR MOTION dûment proposée par M. Daniel Duchesne, appuyée par M. Yvan Duchesne, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

3. LECTURE DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

M^me^ Sylviane Gagnon procède à la lecture de la procédure des assemblées délibérantes. Elle y explique la procédure des votes pour les résolutions et des amendements des résolutions.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR MOTION dûment proposée par M. Éric Rochon, appuyée par M. Sébastien Morissette, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 janvier 2020
6. Présentation du rapport des activités
7. Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne
8. Allocution du président général de l'UPA, M. Marcel Groleau
9. Message de la présidente, M^{me} Stéphanie Levasseur, et présentation des invités à l'assemblée générale annuelle
10. Remise du Méritas Louis-Hébert (producteur) en partenariat avec N.M Bartlett
11. Rapports financiers
    - 11.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020
    - 11.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021
12. **Pause**
13. Portrait des produits phytosanitaires
14. Lancement de la base de données RECUPOM
15. Invitation aux webinaires du Réseau-pommier
16. Analyse des résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ
17. Divers
18. Levée de la réunion

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 23 JANVIER 2020

L'assemblée procède à une lecture abrégée des procès-verbaux. La lecture est faite par M. Daniel Ruel, directeur des PPQ.

SUR MOTION dûment proposée par M. François Turcotte, appuyée par M. Éric Rochon, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 janvier 2020.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS

Le rapport d'activités a été présenté dans un format vidéo d'une durée de 11 minutes.

M. Yvan Duchesne (producteur) pose une question à l'Assemblée au sujet des pommes de la récolte de l'année 2019 qui a empiété sur la mise en marché des pommes de la récolte 2020. Il

explique que cette situation entrave le début de la nouvelle saison et ne démarre pas du bon pied. Il demande à l'assemblée quelles sont les solutions pour remédier à cette situation. M. Daniel Ruel répond que cette situation a en effet été constatée et rapportée, et qu'il faudrait que le comité de gestion et le comité de prix des pommes destinées à l'état frais se penchent sur ce problème pour en venir à des pistes de solution. Il ajoute que la situation ne devrait pas se reproduire trop souvent, car les pommes de la récolte 2019 pourraient avoir un impact négatif sur les variétés Paulared et Lobo, par exemple.

M[me] Stéphanie Levasseur, présidente des PPQ, encourage les producteurs à intervenir et à participer à l'élaboration de solutions pour cette problématique, entre autres.

SUR MOTION dûment proposée par M. Sébastien Morissette, appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités pour l'année 2019-2020 tel que présenté.

M[me] Sylviane Gagnon annonce que M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, prononcera son allocution aux productrices et producteurs vers 13h 55. Son allocution suivra celle de M. Marcel Groleau étant donné notre avance sur l'horaire et que M. Lamontagne n'est pas encore disponible.

7. ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, M. ANDRÉ LAMONTAGNE

M[me] Stéphanie Levasseur invite M. André Lamontagne à prononcer son allocution.

M. André Lamontagne commence son allocution en résumant tous les défis rencontrés par le secteur agricole durant la pandémie de COVID-19.

M. Lamontagne poursuit au sujet de l'accroissement de l'autonomie alimentaire. Le consommateur reconnaît l'importance du réseau alimentaire québécois. Il affirme que l'autonomie alimentaire passe par l'augmentation de la demande et de l'offre. Il décrit que pour augmenter l'offre, il faudra penser à bonifier, par exemple, la promotion. Il fait entre autres référence à Aliments du Québec et à Pommes Qualité Québec qui identifient les produits du Québec et permettent également aux consommateurs de différencier les produits québécois de ceux provenant d'ailleurs. M. Lamontagne affirme qu'il faudrait aussi que l'identification en magasin soit améliorée, car l'on constate qu'il n'est pas toujours évident de repérer les produits du Québec. Pour ce faire, des sommes sont allouées afin d'améliorer le visuel dans les chaînes d'alimentation. Nous avons investi 15 M$ sur les 5 prochaines années dans Aliments du Québec.

M. Lamontagne enchaîne en abordant plus en détail l'aspect de l'augmentation de l'offre afin d'améliorer l'autonomie alimentaire. Il fait entre autres référence à l'agriculture primaire et au secteur de la transformation dans l'augmentation de l'offre. Il ajoute que l'amélioration de la productivité et de la qualité des produits permettra de doubler les sommes aux différents programmes, d'où l'importance d'approcher les consommateurs de l'offre des producteurs.

M. Lamontagne aborde ensuite le sujet de l'environnement dans lequel il mentionne que la « fracture » qui existait entre les producteurs et les consommateurs s'est atténuée

durant la pandémie et que cette atténuation a permis de créer un rapprochement entre ces deux protagonistes, en mentionnant l'engouement pour l'achat local. Plus nous allons avoir un secteur pommes proche de l'environnement, plus nous allons nous démarquer de la concurrence étrangère.

M. Lamontagne conclue son allocution en parlant du « Défi 12 $». Il affirme que pour favoriser l'achat local et l'autonomie alimentaire, le Défi 12 $ met de l'avant l'ambition d'encourager les ménages à remplacer 12 $ de leurs achats alimentaires provenant de l'étranger par des produits d'ici, pour permettre à l'industrie bioalimentaire québécoise de bénéficier d'une croissance d'un milliard par année.

M^{me} Stéphanie Levasseur remercie M. Lamontagne en ajoutant qu'il n'avait pas encore fait d'annonce concernant le nouveau programme et que son équipe avait travaillé fort avec nous. M. Lamontagne explique que le programme s'en vient, et qu'il faut prendre cela pour du *cash.* M^{me} Levasseur ajoute que les représentants du MAPAQ ont bien écouté la demande des PPQ et que la porte est ouverte au ministère depuis qu'il est notre ministre et elle lui en remercie.

M. François Jobin, un producteur de la région Missisquoi-Estrie, déplore le fait qu'il n'ait pu entendre que la moitié de l'allocution du ministre parce qu'il n'a pas accès à l'Internet haute vitesse. M. Lamontagne explique que son gouvernement a promis de régler cette problématique pendant son mandat de 4 ans. Le gouvernement a bien espoir qu'une très grande partie du réseau soit reliée pour offrir le service Internet haute vitesse. M. Lamontagne conclue en disant qu'un citoyen qui n'a pas d'Internet haute vitesse, c'est comme un citoyen de deuxième classe.

M. Éric Rochon souligne que dans les commerces, il faut bien identifier nos produits locaux avec le logo Aliments du Québec et Pommes Qualité Québec. M. Lamontagne explique que le nouveau programme d'aide à Aliments du Québec devrait nous aider pour l'identification dans les commerces.

M^{me} Stéphanie Levasseur termine en réitérant le fait que les PPQ attendent des nouvelles très prochaines par rapport au programme de modernisation. Le ministre assure qu'il a bien entendu la demande des PPQ et qu'il allait nous revenir incessamment à ce sujet.

8. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UPA, M. MARCEL GROLEAU

M. Marcel Groleau prend la parole et rappelle que pour lui, l'AGA des Producteurs de pommes est un rendez-vous annuel qui est inscrit à son agenda. Il aborde en détail les sujets de son allocution : la volatilité des prix du marché en 2020, les caprices de dame Nature et aussi les enjeux de main- d'œuvre dont le dossier des travailleurs étrangers temporaires (TET). Il précise que nous avons réussi à obtenir plus de TET par rapport à nos besoins que le reste du Canada, malgré que nous ayons eu des problèmes surtout avec l'arrivée des travailleurs du Mexique, et que la présidente lui mentionne en continu la problématique de l'arrivée des TET. La pandémie a rappelé l'importance de développer notre autonomie et sécurité alimentaire. Nous avons eu des annonces avec des engagements substantiels pour le secteur agricole. Il est important de s'assurer que le gouvernement appuie bien son agriculture et davantage en période de pandémie. Il poursuit son allocution en abordant les moyens pour renforcer la confiance des consommateurs quant aux produits agricoles du Québec et l'achat de produits locaux. Il faut leur expliquer pourquoi nous devons employer des pesticides pour produire d'excellents fruits et légumes. Malheureusement,

les portes ouvertes n'ont pu avoir lieu à l'automne dans le contexte de la pandémie, mais le jeu *Kasscrout* a été lancé. Il conclut en abordant le sujet des tables sur les marchés de proximité en signalant l'importance de la traçabilité et l'étiquetage des produits agricoles. Il félicite chacune des fédérations qui a maintenu le service à ses producteurs durant cette période.

M[me] Sylviane Gagnon précise que les questions seront posées après l'allocution de M. Lamontagne.

M. François Blouin demande si les tests de dépistage de la COVID-19 pourraient se faire à l'aéroport pour supporter les producteurs. M. Groleau souhaite que les tests soient faits ici (vols nolisés). Les travailleurs sont connus, et la traçabilité est plus rigoureuse. C'est ce qui est proposé au fédéral. En plus des tests rapides, nous tentons de soumettre ces idées au fédéral.

Le producteur François Jobin pose la question suivante concernant les travailleurs étrangers temporaires : est-ce qu'il possible de demander au gouvernement fédéral d'omettre la quarantaine pour les TET qui ont obtenu un test COVID négatif ?

M. Groleau répond que normalement, et selon ce que l'on connaît jusqu'à présent au sujet de la COVID et des tests, en l'absence de symptômes 5 jours après le test, la personne est déclarée négative. Il ajoute qu'il faut travailler pour trouver des solutions afin de minimiser les coûts pour les TET et les employeurs. Des mesures et solutions sont utilisées ailleurs dans le monde, et c'est une question à poser au gouvernement fédéral prochainement.

M[me] Stéphanie Levasseur remercie l'Union pour le travail colossal dans le dossier des TET.

9. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE, M[ME] STÉPHANIE LEVASSEUR, ET PRÉSENTATION DES INVITÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M[me] Levasseur prend la parole et tient à remercier tout le monde pour s'être adapté dans le contexte de la pandémie et d'avoir continué à répondre aux besoins de nos consommateurs.

Elle aborde les sujets suivants :

- Baisse de la disponibilité des pommes pour la transformation;
- Volumes de ventes demeurent stables dans les supermarchés ;
- Perte de part de marché pour la pomme du Québec (de 53 % à 50 %);
- Prix de vente de certaines variétés de pommes du Québec;
- Stratégie concertée pour mieux sélectionner les variétés (projet de Modernisation) – pour des nouvelles parts de marché;
- Mise en valeur de Pommes Qualité Québec (PQQ) – augmentation de sa notoriété. La marque se situe en 2[e] rang après Aliments du Québec;
- Entente avec la FADQ (après l'ASRA) – Les sommes ont été récupérées. Ces sommes iront entre autres à l'aide aux nouvelles plantations;
- Facturation des ventes directes aux consommateurs (VDC) – Financement du Plan conjoint.

M[me] Levasseur termine son discours en adressant des remerciements particuliers aux commanditaires de l'événement ainsi qu'aux productrices et producteurs de pommes du Québec.

Elle présente les invités à l'AGA et les remercie de leur présence et de leur accompagnement auprès de nos producteurs de pommes.

Enfin, elle remercie tous les membres de l'équipe des PPQ pour leur dévouement dans le contexte de la pandémie.

10. REMISE DU MÉRITAS LOUIS-HÉBERT (PRODUCTEUR) EN PARTENARIAT AVEC N. M. BARTLETT

M^{me} Sylviane Gagnon présente le prix Louis-Hébert. M. Éric Rochon prend la parole pour introduire le récipiendaire du prix Louis-Hébert, M. Steve Levasseur, en précisant son parcours au sein de la communauté des producteurs de pommes du Québec. Celui-ci a été impliqué aux niveaux provincial et national et quand il prenait la parole, tous l'écoutaient. Les PPQ sont très fiers de lui remettre ce prix.

M. Levasseur prononce un discours de remerciement. « Il est toujours très agréable de recevoir un tel prix », souligne-t-il. Il mentionne que les professionnels au bureau et les administrateurs l'ont toujours supporté et qu'il a toujours été fier des résultats de l'organisation.

M. Groleau tient à remercier M. Levasseur pour son implication. Il ajoute qu'il a beaucoup apprécié travailler avec lui lorsqu'ils siégeaient tous deux au Conseil général tout en soulignant son approche pragmatique et calme.

M. François Jobin mentionne que N.M Bartlett est commanditaire depuis le début de ce prix. Et qu'il remettrait en main propre le prix à M. Levasseur dans sa région lorsqu'il le pourrait dans le contexte de la pandémie.

À son tour, M. François Rochon tient à remercier M. Levasseur pour son implication, car il a été son vice-président. Il reconnaît que M. Levasseur a été un grand président des PPQ. Opinion partagée par M. Mario Bourdeau.

11. RAPPORTS FINANCIERS

11.1 Présentation et adoption des états financiers du Plan conjoint pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020

Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec ;

CONSIDÉRANT que l'audit fait par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc., a été fait en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada;

SUR MOTION dûment proposée par M. Gaétan Gilbert et appuyée par M. Richard Morin, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2020 concernant le Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant signé le 14 décembre 2020.

11.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc.;

SUR MOTION dûment proposée par M. Daniel Duchesne, appuyée par M. Sébastien Morissette, il est unanimement résolu que la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc. émette un rapport d'auditeur indépendant pour l'année financière 2020-2021 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

12. PAUSE

13. PORTRAIT DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Mme Jennifer Gagné, conseillère au développement et à la recherche aux PPQ, présente un portrait des produits phytosanitaires en pomiculture. En premier lieu, elle aborde les décisions et les projets de décisions de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire concernant l'avenir de certains produits. On apprend également que la dose maximale, le nombre d'applications, le délai avant la récolte ont été modifiés sur l'étiquette du mancozèbe. Finalement, elle présente les nouvelles homologations et leur entrée en vigueur.

14. LANCEMENT DE LA BASE DE DONNÉES RECUPOM

Mme Gagné présente la nouvelle base de données du RECUPOM, soit une plateforme Web qui permet de répondre aux requêtes des utilisateurs et rassembler toute l'information accumulée sur les différents cultivars et porte-greffes testés depuis plus de 20 ans en un seul endroit. La plateforme est accessible gratuitement via le site Internet des PPQ.

15. INVITATION AUX WEBINAIRES DU RÉSEAU-POMMIER

Mme Gagné rappelle aux producteurs que le Réseau-pommier a organisé des webinaires qui débuteront le 4 février prochain. Elle présente la programmation et invite tout le monde à s'inscrire.

16. ANALYSE DES RÉSOLUTIONS PROVENANT DES SYNDICATS AFFILIÉS ET DES PPQ

M. Daniel Ruel procède à la lecture des résolutions provenant des syndicats affiliés et des PPQ :

AGA2021.01 ASSURANCE RÉCOLTE POMMES BIOLOGIQUES

CONSIDÉRANT que le MAPAQ vient de dévoiler son Plan d'agriculture durable 2020-2030 où il place les entreprises agricoles au cœur de l'action et du développement économique;

CONSIDÉRANT que dans ce Plan, on vise entre autres comme objectifs d'améliorer la gestion des matières fertilisantes et réduire l'usage des pesticides et les risques qui y sont associés ;

CONSIDÉRANT que les producteurs de pommes doivent avoir droit à un programme de sécurité financière adéquat pour le soutien de leurs actions biologiques dans leurs vergers;

CONSIDÉRANT qu'actuellement le programme d'assurance récolte de La Financière agricole du Québec (FADQ) ne répond pas adéquatement aux besoins de ces producteurs;

CONSIDÉRANT l'intérêt grandissant des producteurs de faire une transition vers la certification biologique de leurs produits;

SUR MOTION dûment proposée par M. Marc-Antoine Arsenault Chiasson et appuyée par M. Sébastien Morissette, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- De mandater le comité sur la sécurité du revenu des PPQ pour étudier des scénarios à présenter à la FADQ concernant cette requête;
- De faire pression auprès de La Financière agricole du Québec pour qu'elle ajuste son programme d'assurance récolte à l'égard des producteurs de pommes biologiques.

AGA2021.02 ADAPTATION DES CAMPAGNES PROMOTIONNELLES À LA CLIENTÈLE ALLOPHONE ET ANGLOPHONE

CONSIDÉRANT le changement démographique que vit le Québec depuis les dernières décennies;

CONSIDÉRANT que les campagnes publicitaires pour faire la promotion des variétés de pommes du Québec cible davantage les francophones;

CONSIDÉRANT que les allophones et les anglophones sont peu ou pas rejoints par ces campagnes ciblées;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt des producteurs d'adapter ces campagnes de promotion à la clientèle allophone et anglophone afin de profiter de bassin de consommateur;

SUR MOTION dûment proposée par M. Alexandre Simard et appuyée par M^{me} Laurianne Prévost, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- De produire une étude sur la possibilité d'adapter les campagnes de valorisation des variétés de pommes du Québec aux consommateurs allophones et anglophones;

- Qu'un rapport sur cette étude soit transmis à la prochaine assemblée générale des Producteurs de pommes des Laurentides.

AGA2021.03 LOGEMENTS FOURNIS PAR LES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT la présente consultation par le gouvernement du Canada sur les exigences en matière de logements fournis par les employeurs recourant au Programme des travailleurs étrangers temporaires;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette consultation est d'élaborer de nouvelles exigences fédérales en matière de logement afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs, en mettant l'accent sur plusieurs facteurs clés;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada cherche à recueillir des commentaires sur les approches en matière d'allocation d'espace et de dortoirs qui répondraient à des préoccupations au niveau de la santé publique et du bien-être des travailleurs tout en étant attentifs aux incidences potentielles associées à la nécessité d'agrandir les logements actuels ou de construire de nouvelles installations;

CONSIDÉRANT que certaines exigences minimales proposées dans le cadre de cette consultation touchent notamment le nombre de travailleurs par chambre (maximum de quatre travailleurs/chambre, avec une distance minimale de 2 mètres), les lits superposés et les ratios d'équipement de salle de bain/travailleur;

CONSIDÉRANT que plusieurs employeurs agricoles au Québec possèdent des dortoirs et des lits superposés dans les logements et qu'un agrandissement de ces logements ou la construction de nouveaux logements entraîneraient des frais importants pour les producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT qu'en agriculture, la possibilité de transmettre une hausse des coûts vers le marché est très faible (particulièrement pour le secteur horticole) et que cette augmentation des frais aurait un impact sur la compétitivité des entreprises agricoles;

SUR MOTION dûment proposée par Mme Chantal Girard et secondée par M^{me} Laurianne Prévost, il est majoritairement résolu, à la suite d'un vote par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle, de demander aux Producteurs de pommes du Québec **:**

- D'effectuer des représentations afin que les exigences actuelles concernant les dortoirs (distance entre les lits, nombre de travailleurs/chambre, lits superposés) et les salles de bain soient maintenues au Québec.

AGA2021.04 SIMPLIFICATION DU PROCESSUS ADMINISTRATIF RELATIF À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT que les employeurs agricoles ont de plus en plus recours au *Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)*;

CONSIDÉRANT que les employeurs doivent respecter les lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant trait à l'embauche, aux normes d'emploi et aux règles de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que les employeurs qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires doivent contacter plusieurs organismes gouvernementaux afin d'obtenir certains documents essentiels aux travailleurs (ex : carte d'assurance sociale, carte d'assurance maladie) et afin de signaler leurs arrivées et leurs départs (ex : CNESST);

CONSIDÉRANT qu'avec la pandémie (Covid-19), les agences de liaison doivent également aviser le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada de l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires;

CONSIDÉRANT que l'information fournie par les employeurs aux différents organismes gouvernementaux est similaire et qu'elle s'ajoute à la lourdeur administrative du PTET;

SUR MOTION dûment proposée par M. François Turcotte et appuyée par M^{me} Laurie Ann Prévost, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec de demander à l'UPA **:**

- D'entreprendre des démarches afin de permettre aux producteurs agricoles d'avoir accès à un guichet unique permettant de fournir de façon virtuelle toute l'information requise par les différents organismes gouvernementaux pour l'émission de documents (ex : carte d'assurance sociale, carte d'assurance maladie) et pour le suivi des périodes d'emploi (ex: CNESST), cela afin d'améliorer l'efficacité du système et de limiter les risques d'erreur.

AGA2021.05 RÉFLEXION SUR LE MODE D'OPÉRATION DES PPQ

Après la lecture de la résolution portant sur la réflexion sur le mode d'opération des PPQ par M. Daniel Ruel, un amendement est proposé par M. Richard Morin et appuyé par M. Marc-Antoine Arsenault : il est majoritairement résolu, à la suite d'un vote des producteurs et productrices, de mandater un comité élargi plutôt que le conseil exécutif pour cette demande aux PPQ.

La résolution principale amendée se lit ainsi :

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une réforme de la structure des Producteurs de pommes du Québec en 2014 où l'on a réduit de cinq à quatre syndicats régionaux;

CONSIDÉRANT que les *Producteurs de pommes du Québec* (PPQ) comptent à peine 475 producteurs, dont à peine 135 producteurs ont des certificats Canada Gap;

CONSIDÉRANT que près de 20 % des producteurs déclarent ne pas produire plus de 1 000 minots de pommes par année;

CONSIDÉRANT que 50 % du budget des PPQ provient de moins de 20 % de l'ensemble des producteurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a une modification importante de la production de pommes si bien que la grande majorité de la production repose entre les mains d'une minorité de producteurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a le manque d'intérêt des producteurs de pommes à s'impliquer dans l'organisation et, par le fait même, le manque de relève;

CONSIDÉRANT qu'il faut trouver un moyen pour améliorer l'efficacité de la structure des PPQ notamment pour la mise en marché des pommes;

CONSIDÉRANT qu'il faut prendre un temps de recul pour analyser notre façon de faire au niveau syndical;

SUR MOTION dûment proposée par M. Stéphane Brodeur et appuyée M. Sébastien Morissette, il est majoritairement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- De mandater le comité élargi pour développer une vision du futur de la production. Dans le but d'adapter la structure de l'organisation, d'en assurer la relève, son financement et son leadership auprès des membres et des intervenants.

AGA2021.06 ASSURANCES BIENS POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs mois, des producteurs agricoles vivent des problèmes d'assurabilité de leurs entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT qu'un sondage a été réalisé par l'Union auprès des administrateurs des syndicats affiliés afin de documenter la situation;

CONSIDÉRANT que certains assureurs se sont retirés du secteur agricole, ce qui a eu pour effet de diminuer l'offre et augmenter les coûts d'assurances;

CONSIDÉRANT que les motifs principaux invoqués par les assureurs pour justifier un refus de couvrir une ferme ou ne pas renouveler une police existante sont les suivants :

1- Installations non conformes/exigences de mise à niveau démesurées;
2- Risque trop élevé dans le secteur agricole et dans le secteur de l'agrotourisme;
3- Valeur assurable des bâtiments/coûts de reconstruction trop élevés pour accepter le risque;
4- Non-rentabilité d'assurer le secteur agricole vu le nombre élevé de sinistres;

CONSIDÉRANT que beaucoup de producteurs de pommes font dans l'agrotourisme (autocueillette, table champêtre, etc.);

CONSIDÉRANT particulièrement, que la question de la responsabilité civile des producteurs qui font dans l'agrotourisme semble insécuriser les assureurs au point que ces derniers refusent d'assurer ce type de producteurs agricoles ou établissent des prix prohibitifs qui ont le même effet qu'un refus;

CONSIDÉRANT que la pérennité des entreprises agricoles implique une capacité à pouvoir assurer ses actifs;

CONSIDÉRANT particulièrement, qu'on retrouve comme condition *sine qua non* au sein des contrats de prêt hypothécaire sur les infrastructures immobilières des producteurs agricoles, l'obligation d'assurer le bien grevé par cette hypothèque;

SUR MOTION dûment proposée par M. Éric Rochon et appuyée par M. Daniel Duchesne, il est unanimement résolu par les productrices et producteurs de pommes réunis en assemblée générale annuelle de demander aux Producteurs de pommes du Québec :

- D'appuyer toutes les démarches amorcées par l'Union auprès des différents paliers de gouvernement.

17. DIVERS

Aucun sujet n'a été abordé.

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR MOTION dûment proposée par M. Sébastien Morissette et appuyée par M. Éric Rochon, il est unanimement résolu de lever la présente réunion à 16 h 25.

_____ _____

Stéphanie Levasseur, présidente Daniel Ruel, directeur général

PRÉSENCES LORS DE L'AGA DU 21 JANVIER 2021

Région 1 - Laurentides				
Chantal	Girard	Membre votant	Verger Chantal Girard	PV
Alexandre	Simard	Membre votant	Domaine du Petit St-Joseph SENC	PV
Éric	Rochon	Membre votant	Ferme Rochon et frère inc	PV
François	Rochon	Membre votant	Ferme Rochon et frère inc	PV
Yvan	Proulx	Membre votant	Agri-pom enr. (28588887 Québec inc.)	PV
Michel	Lauzon	Membre votant	Les Vergers Pommix SENC	PV
Josée	Frappier - Raymond	Membre votant	Verger Josée et Marc Leduc	PV
Éric	St-Denis	Membre votant	Verger Cœur de pomme SENC	PV
Dominic	St-Denis	Membre votant	Productions La Savoureuse	PV
			Nombre de participants	**9**
Région 2 - Sud-Ouest de Montréal				
Mario	Bourdeau	Membre votant	9205-6449 Qc inc.	PV
Laurie Ann	Prevost	Membre votant	Law Pre inc.	PV
			Nombre de participants	**2**
Région 3 - Missisquoi-Estrie				
François	Jobin	Membre votant	Les Vergers Jobin et Fils inc.	PV
Gaëtan	Gilbert	Membre votant	Verger Gros Pierre	PC
Stéphanie	Levasseur	Membre votant	Au Cœur de la Pomme SENC	PV
Steve	Levasseur	Membre votant	Au Cœur de la Pomme SENC	PV
Gilles	Rioux	Membre votant	Gilles Rioux	PV
Marc-Antoine	Arsenault	Membre votant	Ferme cidricole Équinoxe	PV
Richard	Morin	Membre votant	Verger Bedford inc.	PV
Monique	Audette	Membre votant	9320-4634 Québec inc.	PV
Réal	Caron	Membre votant	Réal Caron	PV
Caroline	Niquette	Membre votant	Verger Familial et Compagnons	PC
Jonathan	Rodrigue	Membre votant	Verger du Village de Dunham inc.	PV
			Nombre de participants	**11**
Région 4 - Montérégie				
Pierre	Jodoin	Membre votant	Verger Paul Jodoin inc	PE
Émilie	Larose	Membre votant	Verger Fast-Apple	PV
Dominic	Jodoin	Membre votant	Verger Jodoin & Frères inc.	PV
François	Jodoin	Membre votant	Verger Jodoin & Frères inc.	PV
Mathieu	Jodoin	Membre votant	Verger Arsène Poisson inc.	PV
Mathieu	Goyette	Membre votant	Verger Arsène Poisson inc.	PV
Dean	Thomson	Membre votant	Verger Thomson inc.	PV
Jonathan	Jodoin	Membre votant	Vergers Boucher & Frères inc.	PV
Alexandre	Jodoin	Membre votant	Vergers Boucher & Frères inc.	PV
Stéphane	Brodeur	Membre votant	Verger Mc Lean	PV
Martin	Brie	Membre votant	Vergers Des Bois-Francs inc	PE
Marc-Antoine	Lasnier	Membre votant	Cidrerie Milton inc.	PE
Daniel	Duchesne	Membre votant	Verger Yvan Duchesne inc.	PV
Yvan	Duchesne	Membre votant	Verger Yvan Duchesne inc.	PV
Sébastien	Morissette	Membre votant	Verger St-François SENC	PV
			Nombre de participants	**15**
Région 5 - Québec				
Diane	Lemieux	Membre votant	Vergers et Jardins Caouette SENC	PV
Sylvain	Caouette	Membre votant	Vergers et Jardins Caouette SENC	PV
François	Turcotte	Membre votant	Ferme Avicole Orléans inc.	PV
François	Blouin	Membre votant	Ferme François Blouin	PV
Laura	Genest	Membre votant	2637-5808 Québec inc	PC
Christian	Hébert	Membre votant	Domaine Hébert	PC
			Nombre de participants	**6**

Observateurs				
Michel	Merleau	Non votant	Verger Merleau	PC
William	Erkelens	Non votant	Verger Wilmont	PC
Michael	Barber	Non votant	Vergers Barber inc.	PV
Dérick	Trottier	Non votant	Pomico inc.	PV
			Nombre de participants	**4**
Invités				
Amina	Hasni	Agente recherche et planif. socio-économique	FADQ	
André	Lamontagne	Ministre	Ministre MAPAQ	
Arianne	Goulet	Directrice conseil	Lg2	
Audrey	Bélanger	Directrice Gestion relat.	BMO	
Audrey	Simard		Papilles	
Benoit	Martel	Agronome	MAPAQ	
Caroline	Turcotte	Agronome	MAPAQ	
Catherine	St-Georges	Cidriculteurs	Direction Commercialisation - UPA	
Claude	Savoie	Avocate	Williams avocats conseils	
Daniel	Cormier	Chercheur – Entomologie pomiculture	IRDA	
Djany	Poulin		Coord. Papilles	
Evelyne	Barriault	Conseillère pomicole	MAPAQ	
Fatoumata	Dembélé	Conseillère économique, secteur pomicole	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	
Francis	Goulet	Directeur	CECPA	
Isabelle	Demers	Agente de recherche & planif. Socio-économique	MAPAQ	
Isabelle	Ferland	Consultante	HRI	
Jean	Dumont	Secrétaire	Les Producteurs de pommes des Frontières et Vallée Montérégienne	
Jocelyne	Godin	Adjointe exécutive	AEPQ	
Judith	Lavoie	Agente de recherche et planif. Socio-économique	MAPAQ	
Karine	Bergeron	Conseillère pomicole	MAPAQ	
Marcel	Groleau	Président général	UPA	
Maude	Proulx	Admin.	Centre agricole Bienvenue	
Michelle	Dufour		La Financière agricole du Québec	
Pascale	Daigneault	Agente principale	AAC	
Patrick	Lapierre	analyste-économiste	Forest Lavoie Conseil	
Sarah	Lepage	Agente recherche	FADQ	
Simon	Richer-Jubinville	Conseiller ass.	FADQ	
Sylvain	Béchard	Coordonnateur	La Financière Agricole du Qc	
Sylvie	Bienvenue	Conseillère	Centre agr. Bienvenue	
Vincent	Giasson	Directeur agricole	A. Lassonde Inc.	
			Nombre de participants	**30**
			NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS	**77**

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

Le 22 décembre 2021,

À tous les producteurs et productrices de pommes du Québec

Avis de convocation
Assemblée générale annuelle des producteurs de pommes du Québec

Assister à l'AGA, c'est :

- prendre connaissance des activités syndicales des PPQ
- approuver les états financiers et le rapport de mission d'examen
- mettre en nomination une firme comptable pour une mission d'examen

Nous comptons sur votre présence à cet événement annuel important et dans l'attente de vous rencontrer virtuellement, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes.

Date :	**Le lundi 24 janvier 2022**
Heure :	**16 h 00 (à l'ajournement de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec)**
Connexion :	**dès 12 h 00**
Plateforme :	**ZOOM**
	Le lien de la rencontre vous sera transmis par courriel suite à la réception du formulaire d'inscription dûment complété.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Mme Catherine Dufour.
Téléphone : 450 679-0540, poste 8254
Courriel : cdufour@upa.qc.ca

DANIEL RUEL
Directeur général

Assemblée générale annuelle
des Producteurs de pommes du Québec
Le lundi 24 janvier 2022
Vidéoconférence ZOOM

Ordre du jour

12 h 00		Inscriptions
16 h 15	1.	Ouverture de l'assemblée générale annuelle
	2.	Lecture et adoption de l'avis de convocation
	3.	Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
	4.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
	5.	Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 janvier 2021
16 h 30	6.	Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ
	7.	Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2021
	8.	Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022
	9.	Étude des résolutions
	10.	Divers
16 h 45	11.	Levée de la réunion

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
TENUE LE JEUDI 21 JANVIER 2021
PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

INSCRIPTION

L'inscription débute vers 8 h 30. La liste des personnes présentes se trouve en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M^{me} Stéphanie Levasseur, présidente des Producteurs de pommes du Québec (PPQ), procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec vers 16 h 25. Elle souhaite la bienvenue aux productrices, producteurs et invités présents et invite M^{me} Sylviane Gagnon à poursuivre comme présidente d'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

SUR MOTION dûment proposée par M. Mario Bourdeau, appuyée par M^{me} Chantal Girard, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

3. LECTURE DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Étant donné qu'une lecture de la procédure des assemblées délibérantes a déjà été faite lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint, on propose de ne pas la répéter ici.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR MOTION dûment proposée par M. Jonathan Rodrigue, appuyée par M^{me} Chantal Girard, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié par l'ajout en Divers « Présentation des membres du conseil d'administration » :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
6. Lecture et adoption de l'avis de convocation
7. Lecture de la procédure des assemblées délibérantes
8. Lecture et adoption de l'ordre du jour
9. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 janvier 2020
6. Présentation du rapport des activités syndicales des PPQ

7. Présentation et adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice terminé le 30 septembre 2020
8. Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen pour l'exercice du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021
9. Étude des résolutions
10. Divers
11. Levée de la réunion

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 23 JANVIER 2020

Faisant suite à une recommandation du conseil d'administration, on propose à l'assemblée de faire une lecture abrégée des procès-verbaux.

SUR MOTION dûment proposée par M. Yvan Duchesne, appuyée par M. Alexandre Simard, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 janvier 2020.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS SYNDICALES DES PPQ

M. Daniel Ruel, directeur des Producteurs de pommes du Québec, procède à la présentation du rapport des activités syndicales des Producteurs de pommes du Québec pour l'année 2019-2020.

SUR MOTION dûment proposée par M. Éric Rochon, appuyée par M. Mario Bourdeau il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités syndicales pour l'année 2019-2020 tel que présenté.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2020

La présidente d'assemblée, Mme Sylviane Gagnon, invite Mme Paula Mazabel, comptable, à présenter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2020.

Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc., a été faite en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif;

SUR MOTION dûment proposée par M^{me} Monique Audette, appuyée par M. Mario Bourdeau, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers des Producteurs de pommes du Québec au 30 septembre 2020 ainsi que le rapport de mission d'examen signé le 14 décembre 2020.

8. NOMINATION D'UNE FIRME COMPTABLE POUR UNE MISSION D'EXAMEN POUR L'EXERCICE DU 1ER OCTOBRE 2020 AU 30 SEPTEMBRE 2021

Nomination d'une firme comptable pour une mission d'examen

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc.;

SUR MOTION dûment proposée par M. François Turcotte, appuyée par M. Richard Morin, il est unanimement résolu que la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA inc. effectue une mission d'examen pour l'année financière 2020-2021 des Producteurs de pommes du Québec.

10. ÉTUDE DES RÉSOLUTIONS

Aucune résolution n'a été présentée.

11. DIVERS

M^{me} Stéphanie Levasseur prend quelques minutes pour présenter les membres du conseil d'administration et pour les remercier de leur travail accompli.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

SUR MOTION dûment proposée par M. Christian Hébert et appuyée par M. Éric Rochon, il est unanimement résolu de lever la présente réunion à 16 h 35.

_____ _____

Stéphanie Levasseur, présidente Daniel Ruel, directeur général

Mesdames les productrices,
Messieurs les producteurs,
Distingués (es) invités (es),

Le rapport des activités reliées directement aux Producteurs de pommes du Québec sera très bref, car la plupart d'entre elles se déroulent par l'intermédiaire du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Toutefois, une activité demeure strictement reliée aux PPQ, soit l'administration du Programme de paiements anticipés.

Les PPQ ont offert à titre d'agent d'exécution le service des paiements anticipés aux producteurs de pommes, de baies et de serres tel que spécifié dans le tableau ci-dessous.

LES PAIEMENTS ANTICIPÉS VERSÉS AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES FINANCIERS SONT :

Exercice financier	Campagne	Volet	Nombre de producteurs	Avances totales	Avances moyennes
2020-2021	2020 - 2021	automne 2020	1	35 000	83 643 $
	2020 - 2021	printemps 2021	117	9 834 842	
			118[1]	9 869 842	
2019-2020	2019 - 2020	automne 2019	1	24 999	94 462 $
	2019 - 2020	printemps 2020	96	9 137 807	
			97[2]	9 162 806	

[1] Inclut 53 producteurs de baies, 2 producteurs en serres, 7 producteurs de maraîchers et 3 producteurs de haie cèdres pour des avances de 4 937 763 $

[2] Inclut 32 producteurs de baies, 3 producteurs en serres et 2 producteurs de haie cèdres pour des avances de 3 859 432 $

Bonnes délibérations !

DANIEL RUEL, agr.,
Directeur général

RÉSOLUTION SUR L'AUGMENTATION DES CONTRIBUTIONS

CONSIDÉRANT que les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) sont chargés de l'administration et de l'application du *Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec* (Plan conjoint);

CONSIDÉRANT que l'administration et l'application du Plan conjoint sont financées au moyen des contributions de 0,14 $ par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais ou pour la transformation. Cette contribution est toutefois de 0,10 $ par minot de pommes pour les ventes directes aux consommateurs. Afin de payer les dépenses pour la promotion, la recherche et le développement, tout producteur doit payer aux Producteurs de pommes une contribution de 0,24 $ par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais et de 0,03 $ par minot de pommes produites pour la transformation;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, les finances des PPQ ont été à l'équilibre ou légèrement déficitaires malgré la rigueur dont ont fait preuve les PPQ dans la gestion de leurs finances;

CONSIDÉRANT que depuis 2008, aucune augmentation des contributions pour l'administration et l'application du Plan conjoint pour la mise en marché des pommes à l'état frais ou pour la transformation n'a été réalisée;

CONSIDÉRANT que le coût de la vie continue d'augmenter d'année en année;

CONSIDÉRANT que les producteurs remplacent des variétés de plus faible qualité par des variétés de plus haute qualité et de valeur économique plus élevée, mais moins productives;

CONSIDÉRANT que la replantation de nouvelles variétés de plus haute qualité occasionne une baisse de la production de pommes de transformation, ce qui diminue la quantité de pommes totales disponible pour les contributions;

CONSIDÉRANT que la diminution des contributions entraînera des conséquences importantes sur le financement des activités des PPQ;

CONSIDÉRANT que les recommandations du comité finances et du conseil d'administration pour l'augmentation des contributions ont pour but d'assurer un financement adéquat du Plan conjoint et de maintenir les services offerts aux producteurs;

CONSIDÉRANT que le comité finances et le conseil d'administration proposent de modifier les contributions comme suit, à compter de l'année de commercialisation 2022-2023 :

- D'augmenter les contributions pour l'administration et l'application du Plan conjoint tel que proposé au règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec ci-joint;

- D'augmenter les contributions pour l'administration et l'application du Plan conjoint pour la mise en marché des pommes à l'état frais ou pour la transformation, passant de 0,14 $ à 0,18 $;

- D'augmenter la contribution pour les pommes destinées à la vente directe aux consommateurs, passant de 0,10 $ à 0,14 $;

- D'augmenter les contributions pour la promotion, la recherche et le développement, passant de 0,24 $ à 0,25 $;

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale des producteurs visés par le Plan conjoint, dûment convoquée à cette fin, peut modifier le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est résolu de prendre le règlement ci-dessous et de modifier les montants des contributions à compter de la saison de commercialisation 2022-2023 comme suit :

Loi sur la mise en marché des produits
agricoles, alimentaires et de la pêche
(chapitre M-35.1, a. 123)

1. L'article 1 du Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 255) est modifié par le remplacement :

1° Au premier alinéa de « 0,14 $ » par « 0,18 $ » ;

2° Au premier alinéa de « 0,10 $ » par « 0,14 $ ».

2. L'article 2 de ce règlement est modifié en y remplaçant « 0,24 $ » par « 0,25 $ » et « 0,03 $ » par « 0,04 $ ».

3. Le présent règlement entre en vigueur à compter de la saison de commercialisation 2022-2023.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

chapitre M-35.1, r. 255 **Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec** **Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche** (chapitre M-35.1, a. 123 et 126).	
1. Pour payer les dépenses faites pour l'application du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec (chapitre M-35.1, r. 259) et des règlements, tout producteur visé par ce Plan doit payer aux Producteurs de pommes du Québec une contribution de 0,14 $ par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais ou pour la transformation. Cette contribution est toutefois de 0,10 $ par minot de pommes qu'il vend directement à un consommateur. Malgré le premier alinéa, le producteur doit payer une contribution d'au moins 300 $ par année. On entend par «minot» une unité de mesure de pommes équivalant à 19,05 kg ou 42 lbs	**1.** Pour payer les dépenses faites pour l'application du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec (chapitre M-35.1, r. 259) et des règlements, tout producteur visé par ce Plan doit payer aux Producteurs de pommes du Québec une contribution de **0,18 $** par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais ou pour la transformation. Cette contribution est toutefois de **0,14 $** par minot de pommes qu'il vend directement à un consommateur. Malgré le premier alinéa, le producteur doit payer une contribution d'au moins 300 $ par année. On entend par « minot » une unité de mesure de pommes équivalant à 19,05 kg ou 42 lb.
2. Pour payer les dépenses faites pour la promotion, la recherche et le développement, tout producteur doit payer aux Producteurs de pommes une contribution de 0,24 $ par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais et de 0,03 $ par minot de pommes produites pour la transformation. Ces contributions ne s'appliquent pas aux ventes que le producteur fait directement à un consommateur.	**2.** Pour payer les dépenses faites pour la promotion, la recherche et le développement, tout producteur doit payer aux Producteurs de pommes une contribution de **0,25 $** par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais et de **0,04 $** par minot de pommes produites pour la transformation. Ces contributions ne s'appliquent pas aux ventes que le producteur fait directement à un consommateur.
3. Les Producteurs de pommes tiennent, pour les contributions pour fins de promotion, de recherche et de développement, une comptabilité distincte de celle tenue pour les contributions perçues pour l'application du Plan conjoint et des règlements. Ces contributions ne peuvent être utilisées pour d'autre fin que la promotion, la recherche et le développement, sauf du consentement de l'assemblée générale des producteurs dûment convoquée à cette fin.	

4. Le producteur qui vend ou livre ses pommes à un acheteur paye ses contributions selon les modalités prévues à une convention en vigueur entre Les Producteurs de pommes et cet acheteur ou conformément à un règlement pris par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, en vertu de l'article 129 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1). On entend par «acheteur» une personne autre qu'un consommateur qui achète ou reçoit le produit visé par le Plan conjoint.	
5. Le producteur qui vend ou livre ses pommes à une personne qui ne répond pas à la définition d'acheteur verse ses contributions au siège des Producteurs de pommes au plus tard le 15 novembre suivant l'année de commercialisation. On entend par «année de commercialisation» la période comprise entre le 1er août d'une année et le 31 juillet de l'année suivante.	
6. Le producteur qui emballe uniquement ses propres pommes dans des boîtes de carton de 36 lbs en vrac et les vend à un acheteur lié aux Producteurs de pommes par une convention encadrant la mise en marché des pommes destinées à la consommation à l'état frais verse ses contributions au siège des Producteurs de pommes au plus tard 30 jours suivant la date de facturation mensuelle effectuée par cette dernière.	
7. Le producteur doit remplir une déclaration de production sur le formulaire semblable à celui reproduit à l'annexe I et la faire parvenir aux Producteurs de pommes au plus tard le 20 novembre qui suit l'année de commercialisation.	
8. Le producteur en retard dans le paiement des contributions doit verser, en plus du montant dû, un intérêt au taux composé de 1,5% par mois.	
9. *(Omis).*	
10. *(Omis).*	

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES :
LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE POMMES DE LA VALLÉE MONTÉRÉGIENNE
TENUE LE 16 NOVEMBRE 2021
LES PRODUCTEURS DE POMMES DES FRONTIÈRES
TENUE LE 17 NOVEMBRE 2021
LES PRODUCTEURS DE POMMES DE L'EST-DU-QUÉBEC
TENUE LE 29 NOVEMBRE 2021
LES PRODUCTEURS DE POMMES DES LAURENTIDES
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2021

L'AIDE PENDANT LA PANDÉMIE À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT que les employeurs agricoles ont de plus en plus recours au volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et au Programme des travailleurs agricoles saisonniers PTAS);

CONSIDÉRANT que les employeurs doivent respecter les lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant trait à l'embauche, aux normes d'emploi et aux règles de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que les employeurs doivent respecter la quarantaine causée par la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT qu'avec la pandémie, le gouvernement canadien avait mis en place une aide pour supporter les producteurs agricoles avec l'arrivée des TET, aide qui a été réduite de moitié en juin 2021 et abolie depuis le début septembre 2021 sans raisons, car les producteurs doivent toujours supporter la quarantaine en défrayant ces frais;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a maintenu le Programme canadien de relance économique;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu par les membres réunis aux assemblées générales annuelles des Producteurs de pommes des quatre syndicats que les PPQ demandent à l'Union:

- D'entreprendre les démarches du gouvernement fédéral afin de s'assurer que l'aide pour la quarantaine soit maintenue tant et aussi longtemps que la quarantaine est obligatoire à l'arrivée des TET et que cette mesure s'applique rétroactivement au 15 juin 2021

Copie conforme certifiée
Signée par M. Jean Dumont, M^{me} Stéphanie Desrosiers et M. Marc-Olivier Bessette

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES :
LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE POMMES DE LA VALLÉE MONTÉRÉGIENNE
TENUE LE 16 NOVEMBRE 2021
LES PRODUCTEURS DE POMMES DES FRONTIÈRES
TENUE LE 17 NOVEMBRE 2021
LES PRODUCTEURS DE POMMES DE L'EST-DU-QUÉBEC
TENUE LE 29 NOVEMBRE 2021
LES PRODUCTEURS DE POMMES DES LAURENTIDES
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2021

POUR UNE RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DES LOGEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET) POUR LES ENTREPRISES HORTICOLES ET UN APPUI AUX PROJETS DE CONSTRUCTION OU D'AGRANDISSEMENT DE LOGEMENTS À USAGE EXCLUSIF DES TET

CONSIDÉRANT que la disponibilité d'une main-d'oeuvre agricole fiable est nécessaire au maintien des activités des fermes agricoles (particulièrement horticoles) au Québec;

CONSIDÉRANT que les pénuries de main-d'oeuvre dans le secteur agricole ont doublé depuis les dix dernières années et devraient doubler à nouveau d'ici les 10 prochaines années (Le Conference Board du Canada, 2016, Semer les graines de la croissance : Les travailleurs étrangers temporaires du secteur agricole);

CONSIDÉRANT qu'environ 75% des travailleurs agricoles sur les fermes horticoles québécoises sont des travailleurs étrangers qui ont besoin d'hébergement in situ (installations saisonnières);

CONSIDÉRANT que les travailleurs étrangers sont considérés des travailleurs essentiels au Canada et au Québec autant pour la sécurité alimentaire que pour l'autonomie alimentaire et qu'ils sont présents sur les fermes québécoises depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que les logements pour les TET (construits selon l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) sont utilisés uniquement pour héberger les travailleurs et qu'aucun profit n'est généré par les logements;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque de compréhension au sein des municipalités rurales sur l'importance d'avoir de l'hébergement in situ pour les TET sur les fermes horticoles;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque d'harmonisation entre les paliers gouvernementaux (règlementation fédérale, provinciale et municipale);

CONSIDÉRANT que les délais d'acceptation pour les projets de construction ou d'agrandissement de logements pour les travailleurs étrangers sont très longs (plus de 18 mois en moyenne) ;

CONSIDÉRANT que les exigences de logements actuelles des travailleurs étrangers pourraient être modifiées d'ici les cinq prochaines années (plus d'espace par travailleur exigé) et que les fermes québécoises doivent être prêtes ;

CONSIDÉRANT que toutes ces embûches liées à l'hébergement des TET freinent la croissance et la compétitivité des fermes horticoles québécoises ;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu par les membres réunis aux assemblées générales annuelles des Producteurs de pommes des quatre syndicats que les PPQ demandent à l'Union de faire les représentations nécessaires auprès de la Commission pour la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que les instances concernées au niveau provincial et fédéral afin :

- De reconnaître l'importance des travailleurs étrangers temporaires sur les fermes horticoles québécoises et de leur hébergement selon les normes fédérales en vigueur;
- De travailler vers l'harmonisation de la règlementation fédérale, provinciale et municipale sur l'hébergement des TET;
- De proposer des éléments facilitants ou des allègements afin de faciliter le cheminement des projets de construction ou d'agrandissements de logements pour les travailleurs sachant que cette main-d'œuvre est essentielle et nécessaire pour la production alimentaire québécoise;
- D'améliorer le délai d'obtention des autorisations et permis nécessaires sachant que la pénurie de main-d'œuvre agricole est critique au Québec;
- D'appuyer **financièrement** les entreprises horticoles dans leurs projets de construction ou d'agrandissement de logements pour les TET advenant la modification des exigences canadiennes (plus d'espace par travailleur).

Copie conforme certifiée
Signée par M. Jean Dumont, M^{me} Stéphanie Desrosiers et M. Marc-Olivier Bessette

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES :
LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE POMMES DE LA VALLÉE MONTÉRÉGIENNE
TENUE LE 16 NOVEMBRE 2021
LES PRODUCTEURS DE POMMES DES FRONTIÈRES
TENUE LE 17 NOVEMBRE 2021
LES PRODUCTEURS DE POMMES DE L'EST-DU-QUÉBEC
TENUE LE 29 NOVEMBRE 2021
LES PRODUCTEURS DE POMMES DES LAURENTIDES
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2021

SIMPLIFICATION DU PROCESSUS ADMINISTRATIF RELATIF À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT que les employeurs agricoles ont de plus en plus recours au volet agricole du *Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS)*;

CONSIDÉRANT que les employeurs doivent respecter les lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant trait à l'embauche, aux normes d'emploi et aux règles de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que les employeurs qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires doivent contacter plusieurs organismes gouvernementaux afin d'obtenir certains documents essentiels aux travailleurs (ex : carte d'assurance sociale, carte d'assurance maladie) et afin de signaler leurs arrivées et leurs départs (ex : CNESST);

CONSIDÉRANT qu'avec la pandémie (Covid-19), les agences de liaison doivent également aviser le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada de l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires;

CONSIDÉRANT que l'information fournie par les employeurs aux différents organismes gouvernementaux est similaire et qu'elle s'ajoute à la lourdeur administrative des PTET et PTAS;

CONSIDÉRANT que les modifications au système informatique de Service Canada en août 2021 entraînent des délais observés pour l'obtention du numéro d'étude d'impact sur le marché du travail, communément appelé le EIMT. Ce document est requis de chaque employeur pour que ses employés étrangers obtiennent leur permis de travail d'immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada;

CONSIDÉRANT que l'accès aux TET pour le secteur agricole, au Québec et ailleurs au Canada, doit absolument être traité en priorité pour une question de sécurité alimentaire. Ils sont devenus essentiels dans tous les secteurs de production et pour le développement de nos régions;

Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu par les membres réunis aux assemblées générales annuelles des Producteurs de pommes des quatre syndicats, que les PPQ demandent à l'Union :

- D'entreprendre les démarches afin de simplifier l'administration du PTET et du PTAS au niveau du fédéral dans le contexte de la pénurie de la main-d'oeuvre et de restreindre la paperasse administrative et ainsi réduire les coûts pour les employeurs;

- L'obtention des EIMT devrait se faire pour une période de trois ans par entreprise dans le contexte de la pénurie de main-d'oeuvre vu le système très laborieux pour l'obtention de ces autorisations;

- D'entreprendre des démarches au provincial afin de rapatrier certaines responsabilités du gouvernement fédéral et de permettre aux producteurs agricoles d'avoir accès à un guichet unique permettant de fournir de façon virtuelle toute l'information requise par les différents organismes gouvernementaux pour l'émission de documents (ex : carte d'assurance sociale, carte d'assurance maladie) et pour le suivi des périodes d'emploi (ex : CNESST), cela afin d'améliorer l'efficacité du système et de limiter les risques d'erreur.

Copie conforme certifiée
Signée par M. Jean Dumont, M^{me} Stéphanie Desrosiers et M. Marc-Olivier Bessette

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE POMMES DES FRONTIÈRES TENUE LE 17 NOVEMBRE 2021 À COMPTER DE 13 H 30 PAR ZOOM

RÉORGANISATION DE LA STRUCTURE DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une réforme de la structure des *Producteurs de pommes du Québec* en 2014 où l'on a réduit de cinq à quatre syndicats régionaux;

CONSIDÉRANT que les *Producteurs de pommes du Québec* (PPQ) comptent à peine 450 producteurs;

CONSIDÉRANT qu'il faut trouver une façon fonctionnelle de travailler dans les régions puisque la participation des producteurs aux assemblées diminue graduellement depuis quelques années;

CONSIDÉRANT qu'il y a une difficulté manifeste à trouver de nouveaux administrateurs en région;

CONSIDÉRANT que les PPQ gèrent le système de mise en marché des pommes et que les dossiers d'intérêt se décident au conseil d'administration provincial;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est résolu par les membres de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Frontières, de demander aux *Producteurs de pommes du Québec* :

- De réfléchir sur la réorganisation de la structure syndicale des PPQ en région;

Résolution adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme

Fait à Saint-Hyacinthe, le 23 novembre 2021

_____

Jean Dumont, secrétaire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE POMMES DE LA VALLÉE MONTÉRÉGIENNE TENUE LE 16 NOVEMBRE 2021 À COMPTER DE 15 H 00 À SAINT-CÉSAIRE

RÉFLEXION SUR LA STRUCTURE DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une réforme de la structure des Producteurs de pommes du Québec en 2014 où l'on a réduit de cinq à quatre syndicats régionaux;

CONSIDÉRANT que les *Producteurs de pommes du Québec* (PPQ) comptent environ 455 producteurs, dont à peine 135 producteurs ont des certificats Canada Gap;

CONSIDÉRANT que près de 20 % des producteurs déclarent ne pas produire plus de 1 000 minots de pommes par année;

CONSIDÉRANT que 50 % du budget des PPQ provient de moins de 20 % de l'ensemble des producteurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a une modification importante de la production de pommes si bien que la grande majorité de la production repose entre les mains d'une minorité de producteurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a le manque d'intérêt des producteurs de pommes à s'impliquer dans l'organisation et, par le fait même, le manque de relève;

CONSIDÉRANT qu'il faut trouver un moyen pour améliorer l'efficacité de la structure des PPQ notamment pour la mise en marché des pommes;

CONSIDÉRANT qu'il faut prendre un temps de recul pour analyser notre façon de faire au niveau syndical;

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par le Syndicat des Producteurs de pommes de la Vallée Montérégienne réuni en assemblée générale annuelle de demander aux *Producteurs de pommes du Québec* :

- **De mandater un comité élargi pour développer une vision du futur de la production, dans le but d'adapter la structure de l'organisation, d'en assurer la relève, son financement et son leadership auprès des membres et des intervenants.**

Résolution adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme

Fait à Saint-Hyacinthe, le 22 novembre 2021

_____

Jean Dumont, secrétaire

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ET ÉTATS FINANCIERS

30 SEPTEMBRE 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres des
Producteurs de pommes du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Producteurs de pommes du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2021 et les états des résultats et évolution de l'actif net cumulatifs, du fonds d'administration du Plan conjoint, du fonds de promotion, recherche et développement et du fonds des frais de mise en marché et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 septembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Tel que mentionné à la note 2, les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les produits de contributions des membres et des frais de mise en marché auraient dû être comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et à cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 30 septembre 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 30 septembre 2021 et 2020 et de l'actif net au 1er octobre 2020 et aux 30 septembre 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2020, en raison des incidences possibles de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Beauregard & Breault, CPA inc

Beauregard & Breault, CPA Inc.

Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Par Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Blainville, le 14 décembre 2021

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 SEPTEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS	39
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT	40
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	41
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ	42
BILAN	43
FLUX DE TRÉSORERIE	44
NOTES COMPLÉMENTAIRES	45 - 49
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	50 - 51

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULATIFS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

	2021	2020
	$	$
PRODUITS		
Contributions des membres	**1 323 191**	1 210 528
Frais de mise en marché	**578 898**	514 967
Aides financières	**108 517**	50 497
Fonds spécial de qualité et promotion	**94 317**	64 505
Intérêts	**4 160**	12 549
Étude des dossiers - agents autorisés	**4 790**	7 570
Commandites - bulletins et assemblée annuelle	**8 995**	9 288
Honoraires de gestion	**16 226**	14 585
Autres produits	**9 048**	16 602
	2 148 142	1 901 091
CHARGES		
Contributions à l'UPA	**99 464**	76 380
Direction générale - administration du plan conjoint	**50 405**	69 261
Direction générale - promotion, recherche et développement	**4 983**	8 114
Administration des syndicats	**24 172**	24 238
Services techniques - administration du plan conjoint	**584 157**	580 565
Services techniques - promotion, recherche et développement	**123 125**	114 201
Services techniques - frais de mise en marché	**59 031**	52 837
Promotion	**248 275**	228 783
Programme d'assurance qualité	**162 904**	118 209
Projets de promotion, recherche et développement	**150 002**	94 243
Autres charges - administration du plan conjoint	**131 770**	75 068
Autres charges - promotion, recherche et développement	**37 630**	34 223
Livraisons au Club des petits déjeuners du Québec	**26 712**	23 760
Complément de prix	**515 462**	458 472
	2 218 092	1 958 354
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	**(69 950)**	(57 263)
AUTRES PRODUITS		
Quote-part dans le bénéfice de Gestion Qualiterra Inc.	**17 198**	17 181
Subvention salariale d'urgence du Canada	**263 544**	
Subvention d'urgence pour les entreprises canadiennes	**20 000**	
	300 742	17 181
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**230 792**	(40 082)
ACTIF NET AU DÉBUT	**491 232**	531 314
ACTIF NET À LA FIN	**722 024**	491 232

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

	2021	2020
	$	$
PRODUITS		
Contributions des membres	**701 855**	644 553
Intérêts	**4 160**	12 549
Commandites - bulletins et assemblée annuelle	**8 995**	9 288
Étude des dossiers - agent autorisés	**4 790**	7 570
Honoraires de gestion	**16 226**	14 585
Autres produits	**4 963**	828
	740 989	689 373
CHARGES		
Contributions à l'UPA	**99 464**	76 380
Direction générale (annexe A)	**50 405**	69 261
Administration des syndicats	**24 172**	24 238
Services techniques (annexe B)	**584 157**	580 565
Autres charges (annexe C)	**127 365**	71 410
	885 563	821 854
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	**(144 574)**	(132 481)
AUTRES PRODUITS		
Quote-part dans le bénéfice de Gestion Qualiterra Inc.	**17 198**	17 181
Subvention salariale d'urgence du Canada	**197 658**	
Subvention d'urgence pour les entreprises canadiennes	**15 600**	
	230 456	17 181
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**85 882**	(115 300)
ACTIF NET AU DÉBUT	**167 385**	282 685
ACTIF NET À LA FIN	**253 267**	167 385

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
- FONDS DE PROMOTION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

	2021	2020
	$	$
PRODUITS		
Contributions des membres	**621 336**	565 975
Aides financières	**108 517**	50 497
Fonds spécial de qualité	**81 452**	50 980
Fonds spécial de promotion des acheteurs à l'état frais	**12 865**	13 525
Autres produits	**4 085**	15 774
	828 255	696 751
CHARGES		
Administration		
Campagne de promotion	**237 809**	222 902
Programme d'assurance qualité	**162 904**	118 209
Salaires et avantages sociaux	**123 125**	114 201
Comités de promotion, recherche et développement	**4 983**	8 114
Commandites	**3 999**	2 868
Matériel promotionnel et autres promotions	**4 032**	2 268
Livraisons au Club des petits déjeuners du Québec	**26 712**	23 760
Frais informatiques	**8 230**	7 135
Frais de bureau et dépenses diverses	**2 959**	3 537
Support promotionnel aux régions	**2 435**	745
Données ventes de pommes (Nielsen)	**6 456**	6 349
Valorisation de la profession	**3 586**	3 324
Journée pomicole et portes ouvertes	**1 398**	753
Chaire universitaire en mise en marché	**517**	583
Les Producteurs de cidre du Québec	**4 138**	3 075
Association des emballeurs de pommes du Québec	**10 346**	9 467
	603 629	527 290
Projets		
Réseau d'essais de cultivars et de porte-greffes de pommiers	**42 897**	32 955
Hôtellerie Restauration Institution	**14 674**	18 181
Entente d'appui à l'IRDA	**10 000**	
Verger du futur	**2 581**	
Planification stratégique de la filière pomicole	**79 850**	43 107
	150 002	94 243
	753 631	621 533
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	**74 624**	75 218
AUTRES PRODUITS		
Subvention salariale d'urgence du Canada	**65 886**	
Subvention d'urgence pour les entreprises canadiennes	**4 400**	
	70 286	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**144 910**	75 218
ACTIF NET AFFECTÉ AU DÉBUT	**323 847**	248 629
ACTIF NET AFFECTÉ À LA FIN	**468 757**	323 847

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET - FONDS DES FRAIS DE MISE EN MARCHÉ EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

	2021	2020
	$	$
PRODUITS		
Frais de mise en marché	**578 898**	514 967
CHARGES		
Complément de prix et redistribution	**515 462**	458 472
Salaires et avantages sociaux	**59 031**	52 837
Frais de bureau et informatiques	**4 405**	3 658
	578 898	514 967
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
ACTIF NET AU DÉBUT		
ACTIF NET À LA FIN		

Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

BILAN

30 SEPTEMBRE 2021

	2021	2020
	$	$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	**1 051 307**	693 051
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 3)	**451 631**	450 000
Débiteurs	**75 643**	94 976
Frais imputables au prochain exercice	**3 734**	20 456
	1 582 315	1 258 483
LONG TERME		
Participation dans une société satellite à la valeur de consolidation (note 3)	**239 163**	221 965
Dépôts sur salaires et loyer	**29 640**	99 840
Immobilisations corporelles (note 4)	**3 631**	902
	1 854 749	1 581 190
PASSIF		
COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 5)	**439 105**	484 741
Frais de mise en marché à remettre aux producteurs	**498 036**	456 362
Produits reportés	**19 120**	16 104
	956 261	957 207
PROVISION POUR PRESTATIONS FUTURES	**136 464**	132 751
DETTE À LONG TERME (note 6)	**40 000**	
	1 132 725	1 089 958
ACTIF NET		
Non affecté - Fonds d'administration du Plan conjoint	**253 267**	167 385
Affecté - Fonds de promotion, recherche et développement	**468 757**	323 847
	722 024	491 232
	1 854 749	1 581 190

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____

_____

Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

	2021	2020
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**230 792**	(40 082)
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	**1 451**	452
Quote-part dans le bénéfice de Gestion Qualiterra Inc.	**(17 198)**	(17 181)
Écart entre la charge pour prestations futures et les prestations versées	**3 713**	(10 251)
	218 758	(67 062)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	**19 333**	(34 938)
Frais imputables au prochain exercice	**16 722**	(1 197)
Comptes fournisseurs et frais courus	**(45 636)**	57 569
Frais de mise en marché à remettre aux producteurs	**41 674**	(52 412)
Produits reportés	**3 016**	(1 051)
Apports reportés		(15 114)
	35 109	(47 143)
	253 867	(114 205)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	**(451 631)**	(450 000)
Encaissement de placements	**450 000**	956 331
Variation des dépôts sur salaires et loyer	**70 200**	(2 615)
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(4 180)**	(324)
	64 389	503 392
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	**40 000**	
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**358 256**	389 187
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**693 051**	303 864
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**1 051 307**	693 051

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2021

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et a pour objectif de s'assurer de la défense et du développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Les Producteurs de pommes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Les états financiers des Producteurs de pommes du Québec contiennent les fonds suivants :

Le fonds d'administration du Plan conjoint sert à l'administration du Plan conjoint.

Le fonds de promotion, recherche et développement regroupe différents projets supervisés par Les Producteurs de pommes du Québec.

Le fonds des frais de mise en marché regroupe les activités en vertu de la convention de la mise en marché pour les pommes vendues à l'état frais.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits des contributions des membres et des frais de mise en marché sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement sûr.

Régime de retraite

L'organisme participe à un régime interentreprises hybride pour le bénéfice de ses employés, dont un volet est contributif à cotisations définies et un volet est non contributif à prestations définies. Comme l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies car les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite pour le bénéfice de l'ensemble des participants. Elle applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie
Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements
La participation dans une société satellite est comptabilisée à la valeur de consolidation. Le placement comprend donc la quote-part des bénéfices non répartis revenant à l'organisme depuis la prise de participation.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans pour l'équipement informatique.

Provision pour prestations futures
Lors du départ à la retraite de ses employés, l'organisme paie les congés de maladie accumulés par ces derniers. La provision pour prestations futures est calculée par la direction en fonction des congés de maladie accumulés, du salaire et de la durée de vie active des salariés. Le régime n'est pas capitalisé.

Instruments financiers
Évaluation des instruments financiers
L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

3- PLACEMENTS	**2021**	2020
	$	$
Gestion Qualiterra Inc., société satellite		
10 000 actions de catégorie A, représentant 33 1/3 % des actions avec droit de vote, à la valeur de consolidation	**102 863**	85 665
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition, 92 863 $, valeur aux livres de la quote-part de 102 863 $ au 31 mai 2020 (85 665 $ en 2020).		
136 300 actions de catégorie B, représentant 100 % des actions sans droit de vote, au coût	**136 300**	136 300
	239 163	221 965
Autres placements		
Compte au comptant	**101 631**	100 000
Dépôt à terme, 1,04 %, échéant en mai 2022	**350 000**	350 000
	451 631	450 000
	690 794	671 965
Placements échéant au cours du prochain exercice	**451 631**	450 000
	239 163	221 965

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable 2021**	Valeur comptable 2020
	$	**$**	**$**	$
Équipement informatique	**130 861**	**127 230**	**3 631**	902

L'amortissement de l'exercice est de 1 451 $ (452 $ en 2020).

5- COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2021	2020
	$	$
Projets		
UPA	**11 023**	71 971
Gestion Qualiterra Inc.	**19 219**	16 249
Administrateurs	**9 191**	4 720
Association des emballeurs de pommes du Québec	**91 494**	97 630
Les Cidriculteurs artisans du Québec	**18 570**	18 600
Salaires, vacances et autres avantages sociaux	**145 291**	161 646
Services professionnels	**44 141**	11 369
Syndicats affiliés	**1 496**	857
Taxes de vente et remises gouvernementales	**61 420**	49 338
Autres	**37 260**	52 361
	439 105	484 741

6- DETTE À LONG TERME

Prêt d'une valeur nominale de 60 000 $, sans intérêt, obtenu dans le cadre du programme gouvernemental du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursable jusqu'au 31 décembre 2022. Une aide gouvernementale de 20 000 $ a été comptabilisée car ce montant du prêt sera radié suite au remboursement avant le 1er janvier 2023.	**40 000**

Ce prêt a été obtenu afin d'aider l'organisme à payer ses dépenses opérationnelles pendant la pandémie de la Covid-19. Ce prêt est sujet à une vérification par les autorités canadiennes afin de s'assurer que l'organisme a rencontré tous les critères d'admissibilité à l'obtention du prêt.

7- ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé pour un montant de 488 424 $ par contrats jusqu'en 2024 dans différents projets et campagne de promotion. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices sont :

2022	2023	2024
461 192 $	20 544 $	6 688 $

8- OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les opérations avec la société Gestion Qualiterra Inc. sont les suivantes.

	2021	2020
	$	$
Produits		
Quote-part dans le bénéfice de Gestion Qualiterra Inc.	**17 198**	17 181
Charges		
Programme d'assurance qualité	**162 904**	118 209

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

9- INCIDENCES DE LA COVID-19

L'organisme a bénéficié des différents programmes gouvernementaux offerts dont le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). En ce qui a trait au CUEC, un montant de 60 000 $ a été encaissé en décembre 2020. Ce prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022. À partir du 1er janvier 2023, ce prêt portera intérêt au taux de 5% et il sera remboursable jusqu'au 31 décembre 2025. Une radiation de 33 % du prêt sera effectuée s'il est remboursé avant le 1er janvier 2023. Pour ce qui est de la SSUC, un montant total de 263 544 $ a été comptabilisés au cours de l'exercice, dont 30 052 $ est à recevoir au 30 septembre 2021.

Les autres incidences de cette situation sur l'organisme et ses activités sont trop incertaines pour être évaluées actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses débiteurs.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs et frais de mise en marché à remettre aux producteurs.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses placements à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

11- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

	2021	2020
	$	$
ANNEXE A- DIRECTION GÉNÉRALE - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Comité de prix - pomme fraîche	**1 620**	2 717
Comité de prix - pomme transformation	**1 033**	907
Comité des conventions de mise en marché	**1 950**	1 586
Comité sécurité du revenu et coût de production	**3 983**	9 001
Conseil d'administration	**12 475**	11 971
Comité exécutif	**13 403**	13 958
Assemblée générale annuelle	**3 720**	8 038
Administration générale et représentation	**1 033**	4 260
Journées préparatoires et congrès général de l'UPA	**1 218**	7 638
Comités de l'UPA	**1 053**	921
Frais relatifs aux régions	**536**	1 031
Conseil canadien de l'horticulture	**416**	681
Autres comités	**4 342**	3 077
Avantages sociaux - administrateurs	**3 623**	3 475
	50 405	69 261

ANNEXE B- SERVICES TECHNIQUES - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Salaires et avantages sociaux	**383 825**	394 909
Respect des conventions - agents autorisés	**136 861**	114 421
Bulletins aux pomiculteurs	**51**	655
Charges locatives	**31 140**	39 291
Frais informatiques	**8 230**	7 135
Télécommunications	**7 657**	7 681
Formation	**6 190**	6 685
Papeterie et frais de bureau	**5 699**	5 598
Impression et travaux connexes	**506**	601
Frais postaux	**3 998**	3 589
	584 157	580 565

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

	2021	2020
	$	$
ANNEXE C- AUTRES CHARGES - ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Les Producteurs de cidre du Québec	**31 223**	13 984
Honoraires professionnels	**67 338**	28 826
Association des emballeurs de pommes du Québec	**8 562**	8 445
Contribution - Conseil canadien de l'horticulture	**12 069**	12 678
Contribution - ACDFL	**1 580**	1 352
Contribution - Table horticole	**2 000**	1 000
Contributions aux autres organismes	**890**	1 150
Charges diverses et assurances	**1 661**	1 475
Enquêtes de crédit - agents autorisés	**2 042**	2 500
	127 365	71 410

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC, TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2021

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que l'audit fait par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc., a été fait en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant au 14 décembre 2021.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC, TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2021

NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc. pour émettre un rapport d'auditeur indépendant pour l'année financière 2021-2022 des Producteurs de pommes du Québec concernant le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC - PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

ET ÉTATS FINANCIERS

30 SEPTEMBRE 2021

BEAUREGARD & BREAULT | CPA INC.
Société de comptables professionnels agréés

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres des
Producteurs de pommes du Québec
- Programme de paiments anticipés

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints des Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés qui comprennent le bilan au 30 septembre 2021, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice
Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion
Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec - programme de paiements anticipés au 30 septembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Beauregard & Breault, CPA Inc.

Beauregard & Breault, CPA Inc.

Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Par Pierre Breault, CPA auditeur, CA

Blainville, le 14 décembre 2021

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
ÉTATS FINANCIERS
30 SEPTEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	57
BILAN	58
FLUX DE TRÉSORERIE	59
NOTES COMPLÉMENTAIRES	60 - 61

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021
(Non audité)

	2021	2020
	$	$
PRODUITS		
Inscriptions	**77 402**	68 048
Intérêts - Agriculture et Agroalimentaire Canada	**93 902**	114 041
Intérêts - Producteurs	**51 838**	55 726
Divers	**2 924**	837
	226 066	238 652
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	**70 067**	64 494
Administration générale et visite des entrepôts	**34**	262
Papeterie et frais de bureau	**56**	210
Frais d'administration	**10 337**	9 026
Assurances	**1 652**	
Honoraires professionnels	**3 003**	1 603
Intérêts de l'emprunt bancaire	**139 851**	164 052
	225 000	239 647
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**1 066**	(995)
ACTIF NET AU DÉBUT	**86 147**	87 142
ACTIF NET À LA FIN	**87 213**	86 147

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

BILAN

30 SEPTEMBRE 2021

(Non audité)

	2021	2020
	$	$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	**184 362**	157 425
Avances aux producteurs	**9 038 377**	8 568 533
	9 222 739	8 725 958
PASSIF		
COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 3)	**9 026 884**	8 522 396
Comptes fournisseurs et frais courus	**3 084**	6 281
Dûs au fonds d'administration du plan conjoint	**19 510**	37 874
Dépôts des producteurs	**86 048**	73 260
	9 135 526	8 639 811
ACTIF NET	**87 213**	86 147
	9 222 739	8 725 958

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____

_____

Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

(Non audité)

	2021	2020
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**1 066**	(995)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Avances aux producteurs	**(469 844)**	(911 939)
Comptes fournisseurs et frais courus	**(3 197)**	(18 967)
Dûs au fonds d'administration du plan conjoint	**(18 364)**	(7 930)
Dépôts des producteurs	**12 788**	24 395
	(478 617)	(914 441)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	**(477 551)**	(915 436)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	**504 488**	950 373
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	**504 488**	950 373
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**26 937**	34 937
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**157 425**	122 488
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**184 362**	157 425

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC

- PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2021

(Non audité)

1- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la Loi des syndicats professionnels du Québec et administre le programme de paiements anticipés qui relève de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole. L'organisme est une organisation sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les revenus d'inscription sont comptabilisés à titre de produits lorsque l'avance au producteur est effectuée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

3- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose pour le programme de paiements anticipés d'un crédit autorisé de 10 000 000 $. Ce crédit autorisé est renouvelable annuellement. Tout emprunt relatif à ce crédit autorisé porte intérêt au taux préférentiel moins 1/2 %. Ce crédit est garanti par les avances aux producteurs et par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

4- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses avances aux producteurs.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de son emprunt bancaire, ses comptes fournisseurs et ses dépôts des producteurs.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses avances aux producteurs et son emprunt bancaire qui portent intérêt à taux variable. Les instruments financiers à taux variable assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie.

5- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC, TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2021

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

CONSIDÉRANT que les résultats présentés précédemment sont le reflet fidèle de la situation financière des Producteurs de pommes du Québec;

CONSIDÉRANT que la mission d'examen faite par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc., a été faite en conformité avec les normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander l'adoption des états financiers des Producteurs de pommes du Québec ainsi que le rapport de mission d'examen du 14 décembre 2021.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC, TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2021

NOMINATION D'UNE FIRME COMPTABLE POUR UNE MISSION D'EXAMEN

CONSIDÉRANT les services actuellement offerts par la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc.

SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration d'adopter et de recommander la firme de comptables agréés Beauregard & Breault, CPA Inc. pour une mission d'examen pour l'année financière 2021-2022 des Producteurs de pommes du Québec.